



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250602-BUR-AG-25-074-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 2 juin 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : SOUTIEN À L'INCUBATEUR INIZIÀ 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS :

Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : SOUTIEN À L'INCUBATEUR INIZIÀ 2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 septembre 2013 approuvant la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la gouvernance de l'association INIZIÀ et les statuts de cette dernière ;

Vu le rapport d'activité et le bilan financier 2024 de l'association INIZIÀ ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat en matière de développement économique et d'innovation signée entre la CAB et INIZIÀ le 19 décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le versement d'une subvention à l'association INIZIÀ d'un montant de 26 000 € pour l'année 2025 ;
- Le projet d'avenant n°3 à « la convention pluriannuelle de partenariat en matière de développement économique et d'innovation » liant la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'association INIZIÀ ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal, Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO